

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Procès-verbal des délibérations de la session ordinaire du 4 mars 2013, tenue au Centre communautaire de Milan, situé au 405 rang Sainte-Marie, Milan.

Présences : Louiselle Rouillard, Linda Therrien, Gaston Denis, Maurice Proteau et Richard Nadeau.

Absence : Jacques Proteau

Ils forment quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Claude Turcotte. Noëlla Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 4 et du 11 février 2013
4. Rapport des élus municipaux.
5. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement
6. Questions du public
7. Administration
8. Renouvellement du règlement PADEM
9. Rapport des travaux de voirie et entretien de la machinerie
10. Maintenance : prêt des clés du garage et travaux de peinture au sous-sol
11. Adoption du règlement de Taxation 2013
12. Avis de motion pour instauration d'un programme de revitalisation (2013-14)
13. Adoption du règlement modifiant le zonage
14. Projets :
15. Sécurité incendie
16. Sécurité publique
17. Demande d'approbation d'effectuer des groupes de consultation pour les familles d'enfants de 0-5 ans dans la municipalité
18. Société Canadienne du Cancer
19. Document Plogg : à l'intention des habitants et organismes
20. PROJET DE L'Accorderie du Granit
21. Pétition pour abolir le programme de fluoration de l'eau potable
22. Ville d'Amqui : Résolution d'appui
23. Vacances directrice : 1^{er} semaine du 10 au 16 mars 2013
24. Varia
25. Correspondance
26. Levée de la session ordinaire.

PROCES-VERBAL

- 2013-03-4565 1. **Ouverture de la session ordinaire.**
Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que la session ordinaire soit ouverte.
Adoptée.
- 2013-03-4566 2. **Adoption de l'ordre du jour.**
Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.
3. **Adoption des procès-verbaux du 4 et du 11 février 2013.**
Reporté.
4. **Rapport des élus municipaux.**
Compte rendu de Monsieur Claude Turcotte des rencontres des maires de la MRC du Granit.
5. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement.
Reporté.
6. Questions du public.
Aucun public.
7. Administration :

Dépôt de l'état des revenus et dépenses

- 2013-03-4567 **Adoption des dépenses.**
Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que les dépenses soient adoptées.
Administration : chèque no. 1765 à 1796. Salaire : chèque no. 658 à 675.
Adoptée.
- MRC : répartition de la dette.**
Dépôt du tableau de la répartition de la dette au 31 décembre 2012.
- Approbation des formations.**
- 2013-03-4568 **Formation sur les méthodes d'encaissement de la « cenne noire » :**
Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité d'entériner la formation en ligne sur les méthodes d'encaissement de la « cenne noire ».
Adoptée.
- 2013-03-4569 **Formation sur le zonage agricole**
Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la formation sur le zonage agricole organisée par la COMBEQ. Cette formation aura lieu à Lévis, les 27 et 28 mars 2013. Les frais d'hébergement et les repas sont autorisés suivant les politiques municipales.
Adoptée.
- 2013-03-4570 **Formation sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r.6)**
Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la formation sur le captage des eaux souterraines. Cette formation se tiendra à Lac-Mégantic, le 5 décembre 2013.
Adoptée.
- Programme de formation 2013, de la FQM, pour les élus municipaux.**
Point d'information à savoir que le programme de formation 2013 de la FQM est disponible pour ceux qui veulent en prendre connaissance.
- 2013-03-4571 **Demande de don Moisson Beauce**
Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande de don de Moisson Beauce.
Adoptée.
- 2013-03-4572 **Don à l'École La Source de Nantes.**
Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le don de 200\$ à l'École La Source de Nantes.
Adoptée.
- 2013-03-4573 **Achat d'abat poussière.**
Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de 12 ballots d'abat poussière en flocons de Sel Warwick.
Adoptée.
- 2013-03-4574 **Transfert de fonds (réserve TECQ).**
ATTENDU QUE la municipalité doit avoir les liquidités pour procéder au paiement des travaux d'infrastructures (asphaltage dans le village et remplacement du « déversoir en V » par un déversoir de type « canal Parshall » et les frais d'ingénierie;
ATTENDU QUE la municipalité doit prévoir des dépenses de l'ordre de 316.065.75\$
ATTENDU QUE la municipalité désire prévoir le mode de financement de 316,065.75 \$;
ATTENDU QUE la municipalité accuse une avance de fonds approximative de 102,866.83 \$ (à valider ultérieurement la portion de dépassement de coûts du programme FSI évalué à 35,000.00 \$);

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que les montants nécessaires pour couvrir les dépenses soient prévus comme suit :

L'EXÉCUTION d'un transfert de fonds du compte EOP 90168 de **251,391.83 \$**; RÉSERVER le solde du fonds de roulement au montant de **70,475.00 \$**; RÉSERVE DE FONDS totale de **321,866.83 \$** pour pallier aux imprévues et/ou l'ajustement du dépassement de coûts du FSI).
Adoptée.

Plan d'intervention des travaux d'infrastructures

2013-03-4575

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité approuve les points 1.0 au 4.0 du plan d'intervention et que s'il y a des fonds disponibles de procéder au point 4.0 du plan d'intervention;

QUE les travaux respectent les sommes prévues au programme TECQ; subvention et part municipale; pour un montant global de 424, 683.00 \$.

QU'AU terme du projet il n'y ait pas de dépassement de coûts.

Adoptée.

8. Renouvellement du règlement d'emprunt PADEM .

Adjudication de l'émission d'emprunt de 129 900.00 \$ par billets.

2013-03-4576

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Milan accepte l'offre qui lui est faite de **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.** pour son emprunt du 12 mars 2013 au montant de **129 900.00 \$** par billets en vertu du règlement numéro 132-96, au prix de **98,416.00 \$** échéant en série 5 ans comme suit :

24 400 \$	1.75000 %	12 mars 2014
25 200 \$	2.00000 %	12 mars 2015
26 000 \$	2.15000 %	12 mars 2016
26 700 \$	2.30000 %	12 mars 2017
27 600 \$	2.75000 %	12 mars 2018

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.
Adoptée.

Résolution visant à préciser les modalités de l'émission d'emprunt

2013-03-4577

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Milan souhaite emprunter par billet un montant total de 129 900 \$;

RÈGLEMENT NUMÉRO :	POUR UN MONTANT DE :
132-96	129 900 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 129 900 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 132.96 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 12 mars 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014	24 400 \$
2015	25 200 \$
2016	26 000 \$
2017	26 700 \$
2018	27 600 \$

Adoptée

9. Rapport des travaux de voirie et entretien de la machinerie.
Dépôt du rapport de l'employé de voirie.

2013-03-4578

10. Maintenance : prêt des clés du garage et travaux de peinture au sous-sol.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le prêt des clés du garage à M. Richard Boisclair.

Adoptée.

11. Adoption du Règlement no. 2012-75 RÈGLEMENT DE TAXATION 2013.

2013-03-4579

**RÈGLEMENT N° 2012-75
RÈGLEMENT DE TAXATION 2013**

ATTENDU QUE la municipalité de Milan a adopté un budget municipal pour l'année financière 2013 qui prévoit des revenus aux moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans les taux de la taxe foncière pour l'année fiscale 2013.

ATTENDU QUE selon l'article 988 du Code municipal toutes taxes doivent être imposées par règlement;

ATTENDU QUE selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière;

ATTENDU QU'UN avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2013;

À CES CAUSES

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité de Milan ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 :

Que la municipalité applique un taux de taxe unique.

ARTICLE 3 :

Que les taux de taxes soient établis comme suit :

Taxes foncières générales : 1.0907 \$ du 100 \$ d'évaluation.

RFU 2013 : 43,137,300 X 0.010908 = 470 541 \$
--

La taxe de secteur pour l'entretien du réseau d'égout : 284.91 \$
(53 unités)

Budget 2013 : 15 100 \$/53 unités = 284.91 \$
--

La taxe pour le règlement d'emprunt du réseau d'égout (PADEM) :
58.46 \$ (13 unités)

Budget 2013 : 760 \$/13 unités = 58.46 \$
--

La taxe de secteur pour le règlement d'emprunt du réseau d'égout (FSI)
- Règlement n° 2010-58 (Réf. : Règlement de taxation 2012-71, Art 3) :
107.66 \$ (64 unités)

Budget 2013 : 6 890 \$/64 unités = 107.66 \$

La taxe pour les collectes des ordures ménagères, sélectives et des cp
95.77 \$ (246 unités)

Budget 2013 : 21 500 \$/246 unités

Les unités d'habitation sont établies comme suit :

Chalet	0.5 unité
Maison mobile (chalet)	0.5 unité
Maison mobile (résidence)	1.0 unité
Résidence	1.0 unité
Commerce avec résidence	1.5 unités
Ferme	1.0 unités
Érablière	1.0 unité
Exploitation agricole enregistrée	1.0 unité
Industrie	2.5 unités
Commerce et service	2.5 unités
Institution	2.5 unités

Les érablières et les exploitations agricoles visées par ce règlement sont celles ayant un bâtiment évalué à 3000 \$ et plus au rôle d'évaluation.

La taxe de service pour la quote-part de traitement des boues de fosses septiques aux propriétaires d'une installation septique 2013 :
29.74 \$

Budget 2013 : 4 500 \$/153 unités = 29.74 \$

La taxe de service pour le traitement des boues de fosses septiques est applicable à 100 % sur les permis d'installations septiques émis en 2013

ARTICLE 4 :

La perception de la taxe foncière s'effectuera de la façon suivante :

1. Tout montant de 300 \$ et moins sera payable en un seul versement.
2. Tout montant de plus de 300 \$ sera payable en (six) 6 versements égaux.
3. Les versements devront être effectués aux dates suivantes :

1 ^{er} avril	1 ^{er} juin	1 ^{er} août
1 ^{er} octobre	1 ^{er} novembre	1 ^{er} décembre

4. Le taux d'intérêt demeure le même, soit 15 % par année.

ARTICLE 5 :

Le conseil municipal reconduit le « programme de développement économique » pour un montant de 18 000 \$ pour l'année 2012.

Le conseil municipal s'engage, sur une période de cinq (5) ans, envers la Meunerie Milanaise et la Coopérative de solidarité Des Sommets de Milan suivant le tableau des versements suivants :

ANNÉES D'IMPOSITION	Meunerie Milanaise	Coopérative de solidarité Des Sommets de Milan
2012	10 000 \$	8 000 \$
2013	10 000 \$	8 000 \$
2014	10 000 \$	8 000 \$
2015	10 000 \$	8 000 \$
2016	10 000 \$	8 000 \$

L'engagement de la municipalité de Milan envers La Meunerie Milanaise et la Coopérative de solidarité Des Sommets de Milan, dans le cadre du programme municipal de développement économique arrive à son terme au 31 décembre 2016.

ARTICLE 6 :

Tout règlement, amendement ou modification antérieurs au présent règlement et ayant le même effet est remplacé en totalité.

ARTICLE 7 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

MAIRE : _____

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE : _____

Avis de motion : 14 janvier 2013
(cf : livre des minutes page 3759)
Adoption du règlement : 4 mars 2013
(cf : livre des minutes page ____)
Entrée en vigueur : Le 05 mars 2013

12. **Avis de motion** : Règlement décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation à l'égard de certains secteurs de la municipalité (2013-2014)

Avis de motion est donné par Louiselle Rouillard (conseillère) que lors d'une prochaine session régulière du conseil municipal, il y aura adoption d'un règlement décrétant l'instauration du programme de revitalisation à l'égard de certains secteurs de la municipalité.

13. Adoption du Règlement 2012-73 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2005-32 AFIN DE CRÉER LA ZONE M-12 AVEC LES LOTS A-1-2-P ET A-1-13-P, RANG WG, CANTON DE WHITTON, ET INCLURE DES NORMES RELATIVES AUX ROULOTTES TEMPORAIRES, AVEC LES MODIFICATIONS APPORTÉES, ET ABROGEANT TOTALEMENT LE RÈGLEMENT NO. 2011-70.

2013-03-4580

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT NO. 2012-73 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2005-32 AFIN DE CRÉER LA ZONE M-12 AVEC LES LOTS A-1-2-P ET A-1-13-P, RANG WG, CANTON DE WHITTON, ET INCLURE DES NORMES RELATIVES AUX ROULOTTES TEMPORAIRES ET ABROGEANT TOTALEMENT LE RÈGLEMENT NO. 2011-70 ci-dessous au long reproduit avec les modifications apportées:

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Avis de motion est donné par Gaston Denis, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant le RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2005-32 AFIN DE CRÉER LA ZONE M-12 AVEC LES LOTS A-1-2-P ET A-1-13-PM RABG WGM CANTON DE WHITTON, INCORPORER LA NOUVELLE RÈGLEMENTATION RELATIVEMENT À L'ABATTAGE D'ARBRES, MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX RIVES ET INCLURE DES NORMES RELATIVES AUX ROULOTTES TEMPORAIRES ET ABROGEANT TOTALEMENT LE RÈGLEMENT NO. 2011-70.

RÉSOLUTION NO. 2012-12-4501

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2012-73.

RÉSOLUTION NO. 2013-02-4533

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT AVEC MODIFICATION.

RÉSOLUTION NO. 2013-03-4580

ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT NO. 2012--73

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU GRANIT

MUNICIPALITÉ DE MILAN RÈGLEMENT NO 2012-73 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2005-32 AFIN DE CRÉER LA ZONE M-12 AVEC LES LOTS A-1 2-P ET A-1-13-P, RANG WG, CANTON DE WHITTON, ET INCLURE DES NORMES RELATIVES AUX ROULOTTES TEMPORAIRES, AVEC LES MODIFICATIONS APPORTÉES ET ABROGEANT TOTALEMENT LE RÈGLEMENT NO 2011-70

ATTENDU QUE la municipalité de Milan a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de zonage numéro 2005-32 qui est entré en vigueur le 19 mai 2006 ;

ATTENDU QUE le conseil désire créer la zone M-12 avec les lots A-1-2-P et A-1-13-P Rang WG, Canton de Whitton, afin d'y autoriser uniquement les usages commerciaux uniquement ;

ATTENDU QUE le conseil désire régler les roulottes temporaires;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 5 décembre 2012;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 21 janvier 2013;

Il est en conséquence décrété par le présent règlement ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le règlement de zonage no. 2005-32 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

Article 3

Le plan de zonage du périmètre d'urbanisation plan numéro MIL-ZON-1 est modifié de créer la zone M-12 avec les lots A-1-2-P et A-1-13-P, Rang WG, Canton de Whitton.

Le secteur modifié est illustré sur l'extrait de la carte du plan de zonage annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 4

La grille des spécifications feuillet 5/5 est modifiée afin d'y inclure la zone M-12 ainsi que les usages suivants :

- *Commerce de détails et ateliers de réparations dont l'exploitation d'une station service est sous-entendue*
- *Commerce d'appoint dont l'exploitation d'un restaurant est sous-entendue*
- *Industrie légère*
- *Services*
- *Services personnels*

Les normes spéciales suivantes s'appliqueront :

- *Dimensions et nombres des bâtiments accessoires et annexes*
- *Alignement requis sur la marge avant*
- *Antennes paraboliques*

Article 5

L'article 8.3.2 intitulé Usages temporaires autorisés est modifié afin d'y inclure à la suite la norme suivante :

h) Les roulottes de séjour pour une durée maximale de 21 jours consécutifs sur une propriété résidentielle.

Article 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi qui le régit.

 Claude Turcotte, maire

 Noëlla Bergeron, sec très.

Avis de motion:	5 décembre 2012
Adoption du premier projet de règlement:	10 décembre 2012
Assemblée publique de consultation:	21 janvier 2013
Adoption du second projet de règlement avec modification :	4 février 2013
Demande d'approbation référendaire:	
Adoption du règlement:	
Approbation de la MRC du Granit	
Entrée en vigueur:	

14. PROJETS :

Programme de soutien à l'action bénévole.

2013-03-4581

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Milan appui le projet du comité de bénévoles de Milan dans le cadre du programme de soutien à l'action bénévole.

Adoptée.

Conseil Sport et Loisirs de l'Estrie : évaluation des parcs municipaux et adhésion à l'organisme.

2013-03-4582

Résolution d'adhésion au Conseil Sport et Loisirs de l'Estrie

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité d'adhérer au conseil Sport et Loisirs de l'Estrie.

Adoptée.

Pacte rural : correspondance relative aux « dépenses admissibles ».

2013-03-4583

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité de vérifier si le revêtement de la toiture de l'édifice municipal est admissible au programme du pacte rural.

Adoptée.

Fonds de développement culturel : un atout pour les municipalités.

Dépôt de projet : La date limite est le 30 avril 2013.

Aucun projet de la municipalité de Milan.

Appui à la mise en place du fonds d'investissement des équipements récréatifs de l'Estrie (FIÈRE)

2013-03-4584

« APPUI À LA MISE EN PLACE DU FONDS D'INVESTISSEMENT DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS DE L'ESTRIE (FIÈRE) »

CONSIDÉRANT que l'accessibilité à des équipements récréatifs sécuritaires et de qualité est un déterminant essentiel à une meilleure qualité de vie des communautés rurales et que le parc municipal est souvent le seul lieu public permettant au citoyen une pratique d'activités de proximité;

CONSIDÉRANT que le parc immobilier récréatif du milieu rural nécessite des interventions majeures pour contrer son caractère usé et désuet et pour qu'il réponde mieux aux nouveaux besoins afin d'assurer la sécurité et la qualité de la pratique par les citoyens;

CONSIDÉRANT que la mise à niveau des équipements récréatifs municipaux des communautés rurales de l'Estrie nécessite des investissements estimés actuellement à plus de 8 millions;

CONSIDÉRANT que les municipalités rurales ont une capacité financière restreinte pour assumer seules les investissements requis et qu'elles ont besoin de ressources financières pour soutenir leurs initiatives dans la rénovation et la mise aux normes de leurs installations et pour répondre aux nouveaux besoins des citoyens;

CONSIDÉRANT les difficultés d'accessibilité des municipalités rurales au programme québécois, le « *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* » dédié à la restauration et au développement des infrastructures récréatives et sportives et au déséquilibre marquant de l'investissement gouvernemental accordé au milieu rural. (Du 18 millions investis en Estrie; seulement 8 % de ce montant a été dédié à des projets issus des communautés de moins de 2 000 personnes qui représentent pourtant 77 % des municipalités de la région. Seulement 11 % de cette même enveloppe ont été injectés dans des communautés estriennes de moins de 5 000 personnes - statistiques septembre 2011);

CONSIDÉRANT que le Conseil Sport Loisir de l'Estrie a procédé au cours de la dernière année à la présentation de diagnostics pour chacun des parcs municipaux de l'Estrie auprès des gestionnaires municipaux afin d'effectuer certaines recommandations pour les rendre plus attrayants, plus accessibles et plus sécuritaires et est disposé à accompagner les municipalités pour les aider à faire les modifications optimales dans leurs parcs;

CONSIDÉRANT que le Conseil Sport Loisir de l'Estrie propose d'assumer le leadership d'une campagne de mobilisation visant à créer un fonds destiné aux municipalités rurales de l'Estrie permettant la mise à niveau et la bonification de leurs infrastructures récréatives;

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité :

QUE LA MUNICIPALITÉ :

1. Manifeste sa volonté d'agir dans l'amélioration de ses installations récréatives pour les rendre plus attrayantes, plus accessibles et plus sécuritaires dans la mesure où des ressources financières sont disponibles pour l'accompagner dans ce chantier ;
2. Appuie le projet de la mise en place d'un *Fonds régional d'investissement des équipements récréatifs* (FIÈRE) dédié aux communautés rurales, collectif financier à créer faisant appel à la participation de divers partenaires (instances gouvernementales provinciales et régionales, milieu des affaires, etc.);
3. Demande au gouvernement québécois qu'une part significative du « *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* » soit allouée à la région afin qu'elle puisse la gérer et l'investir de manière efficace et cohérente, selon ses propres besoins et au diapason des priorités locales et régionales;
4. Transmette une copie de cette résolution à la MRC et au Conseil Sport Loisir de l'Estrie avec l'autorisation de l'utiliser pour fins de représentations et de sensibilisation des différentes instances provinciales et régionales.

Adoptée.

DEA : correspondance d'Annie Charron relatif à l'organisation de la formation sur l'utilisation du défibrillateur.
Reporté

15. Sécurité incendie :
- Historique des interventions d'incendies sur le territoire sous forme de tableau des interventions du service incendie dans la municipalité.
 - Outil d'évaluation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques des incendies.
16. Sécurité publique :
- Rapport des activités de la SQ : octobre et novembre 2012.
 - Rapport des activités de la SQ : décembre 2012 et janvier 2013.
17. Demande d'approbation d'effectuer des groupes de consultations pour les familles d'enfants 0-5 ans dans la municipalité.

2013-03-4585

Sur proposition régulière, le conseil municipal autorise La table de concertation 0-5 ans de la MRC du Granit à effectuer des groupes de consultation pour les familles d'enfants 0-5 ans dans la municipalité.

Adoptée.

18. Société canadienne du cancer : résolution pour appuyer la création du Mois de la jonquille.

2013-03-4586

CONSIDÉRANT QUE le cancer touche tout le monde et qu'en moyenne, au Québec, toutes les 11 minutes, une personne apprend qu'elle a le cancer et qu'une personne en meurt toutes les 26 minutes ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est active dans la lutte contre le cancer depuis 1938, et qu'elle est l'organisme national qui contribue le plus à la recherche sur le cancer au pays ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer lutte sur tous les fronts, non seulement par la recherche, mais aussi par la prévention et le soutien aux nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la jonquille, symbole de vie de la Société canadienne du cancer, et que celle-ci, chaque année, lance un vaste mouvement de solidarité envers les quelque 180 000 Québécois et Québécoises qui ont actuellement un cancer ;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la jonquille, c'est aussi se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. » ;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité :

DE DÉCRÉTER le mois d'avril Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée.

19. Plogg : document Plogg à l'intention des habitants et des organismes.
Le dépliant sera distribuer aux résidents.
20. Projet de l'Accorderie du Granit – description du projet.
L'information sera transmise dans le prochain bulletin de nouvelles.
21. Pétition citoyenne pour l'abolition du programme de fluoration de l'eau potable.
- Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité de ne pas donner suite à cette de mande d'appui.
- Adoptée.**
22. Ville d'Amqui : Résolution d'appui « La filière nucléaire civile et militaire au Québec – De l'exploitation de l'uranium à la gestion permanente des déchets radioactifs ». –

2013-03-4587

2013-03-4588

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande d'appui.

23. Vacances directrice : 1^{ière} semaine du 10 au 16 mars 2013
Point d'information à savoir que la directrice générale sera en vacances du 10 au 16 mars. Cependant, cela n'empêchera pas la tenue de la rencontre avec les représentants du Groupe Roche.
24. Varia.
25. Correspondance.
Colloque du CERIU sur les infrastructures municipales.
Changement sur la mise en service des boites postales communautaires Gouv. Fédéral.
Résultats d'élection des unions des Municipalités du Québec.
Mise en vigueur du règlement modifiant le plan d'urbanisme, Municipalité de Lingwick.
Rencontre d'information sur les proches aidants d'ainés
Gouv. Du Québec adopte la loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection.
Attaches de sécurité pour travailleurs.
Programme d'assistance financière aux manifestations locales.
Cout pour remplacer et entretenir les infrastructures municipales existantes.
Formation annuelle sur les eaux usées février 2013.
Université Laval – formation pour renforcer l'économie locale.
Offre de service pour aider à obtenir plus de ventes commerciales de M. Michel Bois.
Bulletin d'information de la Ville de Lac-Mégantic.
Ma place en politique pour élections municipales 2013.

2013-03-4589

26. Levée de la session ordinaire.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que la session ordinaire soit levée.
(20 H 45)

Adoptée

Claude Turcotte, maire

Noëlla Bergeron, d.g. sec-très.

Je déclare que nous avons les crédits nécessaires pour couvrir les dépenses engagées lors de la présente session. Certificat de crédit no : 2013-03

